

REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DU CLUB QUAD DU SORNIN 42

- *Le club des Quadeurs du Sornin 42 vous souhaite la bienvenue, à nos randonnées et à nos diverses manifestations.
- *Le but des ces randonnées est que chacun d'entre vous passe une journée ou un moment de détente et de plaisir.
- *Est membre, (actif ou active), toute personne physique ou morale qui partage les buts de l'association ayant acquitté sa cotisation annuelle et ayant signé le règlement intérieur ou la charte du Club Quad du Sornin 42.
- *L'association organisatrice de randonnées ne saurait encourir aucune responsabilité du fait d'incidents survenus lors des ces sorties.
- *Ce club a été créé pour lier amitié entre passionné(e)s de quad et de nature.
- *Aucun comportement dangereux ne sera admis lors des randonnées organisées où le club sera représenté.
- *La cotisation annuelle est de 35 euros pour les pilotes. Elle pourra être modifiée l'année suivante et fixée lors des assemblées générales.
- *L'association n'est pas responsable des incidents concernant la limitation de vitesse, la conduite en état d'ivresse, toutes entraves au code de la route.
- *Les membres de l'association ne pourront en aucun cas se retourner contre l'association en cas d'accidents sur les différents parcours de randonnées.
- *Toutes action pénale, en responsabilité ou en dommages et intérêts contre l'association ou l'un des ses représentants sera nulle et non avenue.
- *Vous devez porter un casque en toute circonstance d'utilisation de votre véhicule et porter les équipements de protections en adéquation avec mon type de pratique (Bottes, gants, etc...)
- *Vous devez circuler avec un véhicule en bon état de fonctionnement répondant à la réglementation en vigueur.
- *Vous devez utiliser un système d'échappement rigoureusement conforme aux normes de bruit en application.
- *Vous devez être titulaire d'un permis de conduire conforme et disposer d'une assurance valide ainsi que votre carte grise avec le véhicule que vous utilisez.
- *Vous devez respecter les règles de circulation et adapter votre vitesse dans les chemins, et sur les pistes que vous empruntez.
- *Vous devez respecter les règles de courtoisie à l'égard des riverains et des autres usagers (Marcheurs, randonneurs, cyclistes, cavaliers, motards etc...) que vous rencontrez en roulant au pas ou en s'arrêtant.
- *Vous devez stopper votre moteur à l'approche de tout cavalier ou troupeau et lorsque vous engagez une conversation avec un autre usager.
- *Vous devez adapter votre conduite et votre pilotage en fonction du type de terrain, du revêtement et des conditions climatiques, en cas de choc le véhicule qui percute l'autre est responsable.
- *Vous ne devez pas emprunter de domaines, espaces, sites ou parcours hors pistes.
- *Vous devez respecter les espaces naturels, les cultures, la faune et la flore.
- *Vous devez penser aux autres et attendre aux intersections le conducteur qui vous suit ou respecter le système du "tiroir" quand celui-ci est mis en place.
- *Vous devez porter assistance à toute personne en difficulté que vous rencontrez sur les chemins.

Pour l'Année 2016 Votre Nom et Prénom :

Portable :Adresse Email :

LU ET APPROUVE.....

SIGNATURE